

# COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2021

### A 18h00 – BAUX-DE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un,  
le huit juillet,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS** : MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; OULET Vincent ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis

**ARRIVES EN COURS DE SEANCE** : MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; PELISSIER Aline ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**EXCUSES** : MME BODY-BOUQUET Florine

Madame PONIATOWSKI Anne accueille les membres de l'assemblée à la salle du Country club de la commune des Baux-de-Provence.

Monsieur CHERUBINI Hervé énonce les procurations :

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. FAVERJON Yves ;
- De M. GALLE Michel à M. ARNOUX Jacques ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à MME. PELISSIER Aline ;

## ORDRE DU JOUR

### 1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur GESLIN Laurent a été élu secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 10 JUIN 2021

Le procès-verbal du Conseil communautaire en date du 10 juin 2021 n'a appelé aucune observation de la part des élus présents et a été voté à l'unanimité des voix.

Monsieur MILAN Henri arrive à 18h09.

### 3. DECISIONS PRISES PAR LE MONSIEUR LE PRESIDENT

**Décision n°121/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés BY 255, BY 260 et BY 263, situés Zone d'Activités La Massane, Les Joncades Basses, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°122/2021** : Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la commune de Fontvieille concernant la prestation « Billetterie » par l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence situé à Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°123/2021** : Convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la commune de Fontvieille concernant la prestation « Billetterie » par le Bureau d'information Touristique situé à Fontvieille

**Décision n°124/2021** : Convention de partenariat avec l'Association Musicades des Alpilles concernant la prestation « billetterie » par l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence situé à Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°125/2021** : Convention de partenariat avec l'Association Jazz Saint-Rémy concernant la prestation « billetterie » par l'Office de Tourisme Intercommunal Alpilles en Provence situé à Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°126/2021** : Rénovation de la voute supérieure du canal d'eaux pluviales de la Souche Vieille à Saint-Rémy-de-Provence – Société SAS BRONZO TP – Devis N° Bronzo TP-2021-04-006-NC

**Décision n°127/2021** : Achat d'équipements pour réaliser le remplacement des pompes de stations d'épuration et postes de relevage sur les communes de Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Etienne-du-Grès, Mouriès, Mas-Blanc des Alpilles, Fontvieille, Eygalières et Aureille auprès de la Société SAS MATERIAUX SIMC – Devis N° 12847740-001

**Décision n°128/2021** : Convention entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune de Saint-Rémy-de-Provence pour la mise à disposition du service « Autorisation du Droit des Sols » (ADS)

**Décision n°129/2021** : Réparation d'un équipement « dégrilleur rotatif » avec dépose et repose pour la station d'épuration située sur la commune de Mouriès – Société SARL DE BERTO – Devis N° 21 296

**Décision n°130/2021** : Déclaration sans suite de la consultation n°MAPA2021-10 Fourniture de composteurs et service d'accompagnement à la pratique du compostage partagé

**Décision n°131/2021** : Achat d'équipements pour réaliser le remplacement des pompes de stations d'épuration situées sur communes de Saint-Rémy-de-Provence et Saint-Etienne-du-Grès auprès de la Société SAS MATERIAUX SIMC – Devis N° 12879326-001

**Décision n°132/2021** : Non exercice du droit de préemption urbain (DPU) par la CCVBA pour les immeubles cadastrés CV 511, CV 513 et CV 244, situés La Bastide des Jardins d'Arcadie, Impasse des petits pas, ZA de la Gare, sur la commune de Saint-Rémy-de-Provence

**Décision n°133/2021** : Renouvellement de la clôture du réservoir d'eau potable situé route de Barbegal à Fontvieille – Société SAS BRONZO TP – Devis N° Bronzo TP-2021-04-007-NC

**Décision n°134/2021** : MAPA2021-05 Achat et reprise de véhicules

**Décision n°135/2021** : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Mouriès

**Décision n°136/2021** : Tarifs des produits de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence

**Décision n°137/2021** : Tarifs des produits du Bureau d'Information Touristique de Fontvieille

**Décision n°138/2021** : Convention de servitude de passage temporaire consentie par la CCVBA à la société FLORAME sur des parcelles situées ZA La Massane 3 – Accès provisoire au lot de la société FLORAME par le biais d'une « piste chantier »

**Décision n°139/2021** : Convention d'occupation du domaine public et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la société NUTREINE – Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie

**Décision n°140/2021** : Convention d'occupation du domaine public et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et Monsieur Baptiste UCCHEDDU, porteur de projet – Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie

**Décision n°141/2021** : Convention d'occupation du domaine public et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et Madame Bianca ALESSANDRI, porteur de projet – Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie

**Décision n°142/2021** : Convention d'occupation du domaine public et d'accompagnement entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et Madame Laurie FERRANTI MOUTIER, porteur de projet – Pépinière-incubateur d'entreprises La Bergerie

**Décision n°143/2021** : Acquisition d'un poste de refoulement polyester WATERLIFT pour la station d'épuration située sur la commune d'Eygalières auprès de la Société SAS MATERIAUX SIMC – Devis N° 12999546-001

**Décision n°144/2021** : Dépôt d'une déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur la création d'une clôture et d'un regard hors-sol de tête de forage d'exploitation en eau potable

**Décision n°145/2021** : Création de la régie d'avances et de recettes prolongée de l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Rémy de Provence

Mesdames et Messieurs MISTRAL Magali, PELISSIER Aline et WIBAUX Bernard arrivent à 18h12.

#### **4. DELIBERATION N°112/2021** : PACTE DE GOUVERNANCE 2020-2026

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le projet de pacte de gouvernance tel que proposé en annexe ;
- **Invite** les conseils municipaux à formuler un avis dans un délai de deux mois ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

#### **5. DELIBERATION N°113/2021** : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCVBA AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETE ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Le conseil communautaire délibère :

- **Désigne** Madame Céline CASTELLS comme représentant de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ;
- **Article 2 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Monsieur THOMAS Romain arrive à 18h17.

#### **6. DELIBERATION N°114/2021** : CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD) PLAN DE RELANCE

Le conseil communautaire délibère :

- **Valide** l'adhésion de la CCVBA au programme Petites villes de demain et la démarche associée
- **Approuve** la convention d'adhésion
- **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 37 VOIX**  
**ABSTENTIONS : 1 Voix (M. MANGION Jean)**

Madame UFFREN Christine arrive à 18h25.

#### **7. DELIBERATION N°115/2021** : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PROCES-VERBAL DE TRANSFERT DU PASSIF – COMMUNE D'EYGALIERES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le transfert d'un emprunt d'un million d'euros et le tableau d'amortissement en annexe de la présente, contracté initialement par la commune d'Eygalières auprès du Crédit Agricole Alpes Provence, ayant financé des travaux de gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **Approuve** le contenu du procès-verbal joint à la présente délibération ;
- **Autorise** le Président à signer le procès-verbal joint à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**8. DELIBERATION N°116/2021 : COTISATION 2021 AU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) DU PAYS D'ARLES**

Le conseil communautaire délibère :

- **Adopte** le montant de la cotisation 2021 au PETR à hauteur de **100 697,41 €** ;
- **Précise** que les crédits nécessaires au paiement de cette cotisation sont prévus au budget 2021 de la Communauté de Commune Vallée des Baux-Alpilles ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**9. DELIBERATION N°117/2021 : CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET- VOLONTARIAT TERRITORIAL EN ADMINISTRATION (VTA) CONTRAT DE RELANCE DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)**

Le conseil communautaire délibère :

- **Crée** un emploi non permanent de contrat de projet de chargé-e de mission « recherche de financements et assistance au montage financier des projets », dans le grade d'attaché ou de rédacteur de la filière administrative pour une durée de 18 mois ;
- **Modifie** en conséquence la convention d'initialisation du CRTE ;
- **Sollicite** l'aide financière de l'ANCT ;
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la CCVBA et modifie le tableau des effectifs en conséquence ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**10. DELIBERATION N°118/2021 : CONSULTATION MAPA2021-06 TRAVAUX D'EXTENSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE – RD N°24B – PETITE ROUTE D'ORGON IMPASSE DU MAS BLANC – COMMUNE D'EYGALIERES**

Le conseil communautaire délibère :

- **Attribue** à l'entreprise EHTP SAS- Siret n°439 987 405 00024 - le marché référencé MAPA2021-06 travaux d'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et d'adduction d'eau potable – RD N°24B – petite route d'Orgon impasse du mas blanc – commune d'Eygalières pour un montant estimatif de 328 233.48 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**11. DELIBERATION N°119/2021 : CONSULTATION MAPA2021-09 CREATION D'UN RESEAU D'EAU POTABLE QUARTIER DE LA GALINE A SAINT REMY DE PROVENCE**

Le conseil communautaire délibère :

- **Attribue** à l'entreprise CISE TP - Siret n° 428 561 740 00328, le marché référencé MAPA2021-09 création d'un réseau d'eau potable quartier de la Galine à Saint Rémy de Provence pour un montant estimatif de 209 253 € HT.
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.
- **Précise** que la dépense sera imputée aux chapitres et articles correspondants du budget communautaire.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**12. DELIBERATION N°120/2021** : CONSULTATION AO2021-02 FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU POTABLE

Le conseil communautaire délibère :

- **Prend acte** de la décision de la Commission d'Appel d'offres d'attribuer l'accord-cadre à l'entreprise ITRON France SAS ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer le marché public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**13. DELIBERATION N°121/2021** : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR REPRENDRE OU GERER LA PLATEFORME D'E-COMMERCE ACHETEZ ALPILLES

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et le transfert de la plateforme Achetez-Alpilles à un opérateur économique ;
- **Charge** la commission Economie d'analyser les propositions et du suivi de ce dossier ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

Par : **POUR : 36 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**14. DELIBERATION N°122/2021** : ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL EAU POTABLE (SDIEP) DE LA CCVBA.  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A LA GESTION DE L'EAU AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 13 ET DE L'AGENCE DE L'EAU.

Le conseil communautaire délibère :

- **Approuve** le lancement de l'étude du schéma directeur intercommunal eau potable ;
- **S'engage** à inscrire aux budgets DSP EAU et REGIE EAU les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de cette étude ;
- **Sollicite** l'aide financière du Conseil Départemental 13 et de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce schéma directeur intercommunal eau potable et dont le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'opération : 550 000 € HT		
Financeurs	Montant (HT)	Part
Conseil Départemental 13	165 000 €	30 %
Agence de l'Eau	275 000 €	50 %
CCVBA-Autofinancement	110 000 €	20 %

- **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 39 VOIX** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

La séance est levée à 19h05.

Le Président



Hervé CHERUBINI